Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250619-19_06_2025_05A-DE

DÉPARTEMENT de la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 19 juin 2025

DATE DE CONVOCATION
13 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Gilles BRACHOTTE), M. Vincent CROUZIER (pouvoir de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN (pouvoir de Mme Maïté COUBAT), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de Mme Carole CLAUDEL-SALOMON), M. Dominique CHOPPIN, M. Michel CLÉMENT (suppléant de Mme Marie-Françoise DUPAS), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-présent de 18h30 à 18h55), M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY (présent à partir de 18h55), M. Roland GOUJON, Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Dominique JANIN (pouvoir de M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Alain LEFEVRE (suppléant de M. Guy MORELLE), M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON (pouvoir de M. Emmanuel PONTILLO), Mme Christine NIRLO, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Claude VERDREAU-présent à partir de 19h15).

Étaient absents : M. Gilles BRACHOTTE (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), M. Jean-Pierre COLOMBERT (pouvoir à M. Vincent CROUZIER), Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (suppléé par Alain LEFEVRE), Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir à M. Dominique JANIN), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), Mme Anne-Sophie BOISSON, M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à Mme Sylvie CHASTRUSSE), Mme Francine COTTIN (suppléante de M. Gilles BRACHOTTE), Mme Maïté COUBAT (pouvoir à Mme Nathalie SEGUIN), Mme Isabelle DELABAYS (suppléante de M. Jean-Luc AUCLAIR), Mme Marie-Françoise DUPAS (suppléée par M. Michel CLÉMENT), M. Laurent FAIVRE (suppléant de M. Simon GEVREY-absent à partir de 18h55), M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE (pouvoir à Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Simon GEVREY (suppléé par M. Laurent FAIVRE-absent de 18h30 à 18h55), Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), Mme Stéphanie PEPIN (suppléante de M. Emmanuel PONTILLO), M. Emmanuel PONTILLO (pouvoir à M. Bernard NAVILLON), M. Jérôme THEVENEAU (pouvoir de M. Claude VERDREAU-absent de 18h30 à 19h15), M. Claude VERDREAU (pouvoir à M. Jérôme THEVENEAU).

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent CROUZIER, 3ème Vice-président délégué aux Finances, aux Personnels, aux Moyens Informatiques, et à la Modernisation de l'Administration.

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250619-19_06_2025_05A-DE

Membres en exercice	36	Délibération n°19/06/2025/05
Présents	21	Objet : Marché public de « Vérifications périodiques
Pouvoirs	08	obligatoires » : Convention de groupement de
Votants	29	commandes, Commission ad hoc

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L 2113-6 et L 2113-7,

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD) et les Communes de Beire-le-Fort, Bessey-les-Cîteaux, Cessey-sur-Tille, Chambeire, Collonges-et-Premières, Échigey, Fauverney, Genlis, Izeure, Izier, Longchamp, Pluvet, Rouvres-en-Plaine, Tart, Thorey-en-Plaine et Varanges ont fait le souhait d'adhérer au groupement de commande relatif au marché public de « Vérifications périodiques obligatoires ».

Ce marché public en procédure adapté sera composé de 3 lots :

- Lot 1 : vérification des installations électriques,
- Lot 2 : vérification des installations gaz,
- Lot 3 : vérification des aires de jeux et des équipement sportifs.

Conformément aux articles L. 2113-6 à L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, il est rappelé l'intérêt de se regrouper afin de rationaliser le coût de ce type de prestation.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise d'une part, et les communes précitées d'autre part, s'unissent pour constituer un groupement de commande pour la recherche de prestataires qui assureront les vérifications périodiques obligatoires de leurs locaux respectifs, comme suit :

Lot 1 : vérification des installations électriques
- Commune de Bessey-Les-Cîteaux,
- Commune de Cessey-sur-Tille,
- Commune de Chambeire,
- Commune de Collonges-et-Premières,
- Commune d'Échigey,
- Commune de Fauverney,
- Commune d'Izeure,
- Commune d'Izier,
- Commune de Longchamp,
- Commune de Rouvres-en-Plaine,
- Commune de Tart,
- Commune de Thorey-en-Plaine,
- Commune de Varanges.

Lot 2 : vérification des installations gaz
- Commune de Bessey-Les-Cîteaux,
- Commune de Cessey-sur-Tille,
- Commune de Fauverney,
- Commune d'Izeure,
- Commune d'Izier,
- Commune de Longchamp,
- Commune de Rouvres-en-Plaine,
- Commune de Tart,

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250619-19_06_2025_05A-DE

- Commune de Thorey-en-Plaine,
- Commune de Varanges.

Lot 3 : vérification des aires de jeux et des équipement sportifs

- Commune de Beire-le-Fort,
- Commune de Bessey-Les-Cîteaux,
- Commune de Cessey-sur-Tille,
- Commune de Chambeire,
- Commune de Collonges-et-Premières,
- Commune de Fauverney,
- Commune de Longchamp,
- Commune d'Izeure,
- Commune d'Izier,
- Commune de Pluvet,
- Commune de Rouvres-en-Plaine,
- Commune de Tart,
- Commune de Thorey-en-Plaine,
- Commune de Varanges.

Il est proposé de faire porter la coordination du groupement de commandes afférent par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise qui mènera à bien la procédure jusqu'à la signature du marché public.

La Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise et les communes souhaitent créer une Commission ad hoc dédiée à ce groupement de commandes.

Cette commission sera composée des membres de la commission MAPA « Marchés à Procédure Adaptée » de la CCPD et d'un représentant titulaire (et son suppléant) de chaque commune, membre du groupement.

- Membres de la commission MAPA de la CCPD :

Membres titulaires	Membres suppléants
Vincent CROUZIER	Emmanuel PONTILLO
Jérôme THEVENEAU	Martial PARIZOT
Jean-Luc AUCLAIR	Paul MURANO
Simon GEVREY	Claude VERDREAU
Sylvie CHASTRUSSE	Jean-Emmanuel ROLLIN

La Commission ad hoc donnera un avis sur le choix du titulaire retenu au regard de l'analyse des offres.

La Commission ad hoc du groupement est présidée par le représentant du coordonnateur du groupement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– APPROUVE la convention du groupement de commande pour la recherche de prestataires, dans le cadre d'un marché public en procédure adapté, qui assureront les « vérifications périodiques obligatoires », ce marché public en procédure adapté sera composé de 3 lots :

  - Lot 1 : vérification des installations électriques,

Envoyé en préfecture le 27/06/2025
Reçu en préfecture le 27/06/2025
Publié le
ID : 021-200000925-20250619-19_06_2025_05A-DE

- Lot 2 : vérification des installations gaz,
- Lot 3 : vérification des aires de jeux et des équipement sportifs.

– APPROUVE la proposition de coordination dudit groupement de commandes par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

– APPROUVE la création de la commission ad hoc dédiée au groupement de commandes qui sera composée des membres suivants :
  - Des membres la commission MAPA de la CCPD,
  - D'un représentant titulaire et son suppléant par commune membre du groupement,

– AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer la convention de groupement de commandes pour le marché public de « vérifications périodiques obligatoires »,

– AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes constitutifs dudit marché public, ainsi que tout acte à intervenir,

– AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 19 juin 2025

Signé électroniquement par : Patrice ESPINOSA
Date de signature : 26/06/2025
Qualité : Présidence de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Patrice ESPINOSA
Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER